



**La signature de la charte Écomobilité s'est déroulée le mercredi 16 septembre à 11 h 30 sur la scène située place de la Marne, en présence de Thierry Cornaille, membre du gouvernement en charge de l'énergie et président du Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la Semaine de la Mobilité (12-20 septembre) organisée par le CTME, comité réunissant le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).**

## **Une charte Écomobilité**

En Nouvelle-Calédonie, les transports représentent environ 25 % de la consommation totale d'énergie et plus de 15 % des émissions de gaz à effet de serre. Ces chiffres démontrent l'importance de changer notre façon de nous déplacer, et de devenir "écomobiles".

La charte Écomobilité permet à tout organisme, établissement, entreprise, association ou collectivité de mettre en œuvre des actions signifiant son engagement en faveur du développement durable. Les actions peuvent être très simples et peu, voire pas, coûteuses, l'objectif étant de s'inscrire dans une démarche de progression continue sur plusieurs années.

## **Les signataires de la charte**

Les signataires engagés dans la charte Écomobilité sont le Centre d'initiation à l'environnement (CIE), la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (Dimenc), la Province Sud, Scal'Air, la Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (Sécal), le Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) et le Syndicat mixte des transports urbains (SMTU). Le comité de charte est présidé par Thierry Cornaille, membre du gouvernement en charge notamment de l'énergie.

## **La Dimenc, une direction qui montre l'exemple**

La Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie est l'un des huit signataires de la charte. Durant la Semaine de l'Écomobilité, elle organise plusieurs actions de sensibilisation. Parmi elles, un challenge covoiturage à l'issue duquel l'agent ayant cumulé le plus grand nombre de kilomètres effectués en covoiturage se verra récompensé. Autre action mise en œuvre, la formation de ses agents à l'écoconduite afin de mesurer son impact sur les consommations en carburant des véhicules.

Un parking à vélos avec rails adaptés sera par ailleurs aménagé sous le carport à motos, alors que les vestiaires seront réaménagés afin de permettre aux agents venant à la Dimenc à bicyclette de prendre une douche avant de commencer leur journée de travail.

## Comment adhérer à la charte

Pour adhérer à la charte, il suffit de choisir au minimum cinq actions parmi une liste non exhaustive de plus de 100 actions réparties dans une douzaine de catégories : autopartage et covoiturage, écomobilité scolaire, transports en commun, modes doux (vélo, marche à pied, roller, skate), écoconduite, choix et maintenance des véhicules, limitation des déplacements (télétravail...), urbanisme, aménagement, réglementation, organisation des livraisons de marchandises...

La démarche d'adhésion compte six étapes :

1. Télécharger le dossier d'inscription sur le site [www.maitrise-energie.nc](http://www.maitrise-energie.nc)
2. Choisir cinq actions au minimum
3. Obtenir la validation du comité de charte Écomobilité
4. Signer la charte qui valide son engagement
5. Présenter le bilan de ses actions après un an au comité de charte
6. Renouveler son engagement pour l'année suivante en proposant au comité de charte de nouvelles actions

## Un label

Dès validation, le comité de charte met à la disposition du nouvel adhérent des outils destinés à valoriser ses actions :

- le logo millésimé Écomobilité, à utiliser sur l'ensemble de ses documents de communication (site internet, affiches...)
- un kit de communication (dépliant, bande dessinée, charte graphique, exposition...)
- une mise en lumière lors de la Semaine de la Mobilité organisée chaque année au mois de septembre

## La Semaine de la Mobilité

L'écomobilité est le développement et la gestion de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous, comme les transports alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélos, transports en commun...), mais aussi l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (covoiturage, écoconduite...) et des transports de marchandises (mutualisation logistique...).

Elle offre des bénéfices pour la santé et la réduction des risques sanitaires, pour la sécurité puisqu'elle contribue à diminuer les risques d'accidents, pour la lutte contre la vie chère car elle permet de faire des économies notamment de carburant, et bien entendu pour l'environnement parce qu'elle favorise la réduction de la pollution de l'air, des nuisances sonores et des embouteillages.

La Semaine de la Mobilité est ainsi l'occasion de sensibiliser les Calédoniens à de nouvelles façons de se déplacer et de mettre en lumière les actions écomobilité des différents acteurs qui se sont mobilisés.